

ANNEXE A

BARÈME D'HONORAIRES DES BIENS ET SERVICES AUDIOLOGIQUES

Entrée en vigueur : le 1^{er} mai 2025

Services	Règles commerciales	Frais	
		Entrée en vigueur : le 1^{er} mai 2024	Entrée en vigueur : le 1^{er} mai 2025
1. Montage initial/exécution	<ul style="list-style-type: none"> • La sélection d'un appareil auditif adéquat. • Les empreintes pour moulage d'embouts auriculaires. Voir 5. <i>Embouts auriculaires</i> • La programmation de l'appareil auditif. • Les mesures réelles de l'oreille (REM) pour vérifier l'ajustement. • La vérification de l'audibilité, du confort et de la tolérance. • L'évaluation Speech Mapping, le cas échéant. • Les vérifications de contrôle de la qualité (vérifications électroacoustiques). • La formation et les conseils pertinents relatifs à l'usage des appareils auditifs, des piles et des accessoires (y compris nettoyage et entretien). • Aviser le travailleur en matière d'attentes réalistes quant aux bienfaits durant et après la période d'adaptation. • Le suivi auprès du travailleur durant la période d'essai stipulée par le fabricant de l'appareil auditif <ul style="list-style-type: none"> ○ Visite de suivi comprenant l'ajustement, des conseils, la réparation et la reprogrammation, au besoin. 	594,90 \$	601,44 \$

	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre tous les guides et les garanties sur le produit. • Tout travail couvert par la garantie. • L'ajustement d'appareils Cros/Bi-Cros peut être facturé au même taux qu'un ajustement binaural. • Des frais d'adaptation/d'exécution peuvent être facturés par appareil auditif neuf ou de rechange. Si un travailleur change de fournisseur de services pendant la période d'essai, les frais d'ajustement/d'exécution supplémentaires ne seront pas acceptés par la WCB sans autorisation préalable. 		
2. Frais de service	<ul style="list-style-type: none"> • Un service peut comprendre des réparations mineures à l'interne, des vérifications de rendement, la reprogrammation, l'ajustement ou le nettoyage. • Les frais comprennent toutes les pièces et les produits accessoires utiles à l'entretien régulier des appareils, y compris les dômes, les tubes, etc. • Il y a une limite de deux visites par appareil, par année. • Les frais de service sont facturables seulement un an après la date de montage initial/d'exécution. • Applicable seulement si le service est assuré par un audiologiste ou un praticien en prothèses auditives. 	44,22 \$	44,71 \$

3. Frais de nettoyage	<ul style="list-style-type: none"> Pour le nettoyage d'aides auditives uniquement : cela doit faire l'objet d'une visite séparée et elle ne peut être combinée à des frais de service ou de réparation. Il y a une limite de deux visites par appareil, par année. Les frais de nettoyage sont seulement applicables un an après la date de montage initial/d'exécution. 	22,12 \$ par appareil auditif	22,36 \$ par appareil auditif
4. Frais de réparation	<ul style="list-style-type: none"> Il faut soumettre la facture du fabricant lors de facturation de frais de réparation. Ces frais sont facturables une fois par transaction auprès du fabricant (et non par appareil). Ne peuvent être combinés à des frais de réparation ou de nettoyage. 	151,81 \$	153,48 \$
5. Embouts auriculaires	<ul style="list-style-type: none"> Embouts auriculaires : fournis au moment du montage initial/d'exécution (standard, personnalisé, ajustement de puissance) seront payés au prix du fabricant, plus les frais de montage initial/d'exécution. Les frais pour embouts auriculaires s'appliquent aux embouts auriculaires fournis à partir d'un an après la date de montage initial/d'exécution. Les frais comprennent l'empreinte et l'embout auriculaire. Ceci s'applique aux modèles BTE/RIC/RITE. Maximum d'un par oreille, aux deux ans. 	111,44 \$	112,67 \$

	<ul style="list-style-type: none"> • Une approbation préalable est requise. 		
6. Évaluation audiologique complète	<ul style="list-style-type: none"> • Devant être effectuée par un audiographe certifié. • Évaluation complète, incluant un historique des problèmes auditifs. • Évaluation otoscopique • Test de conduction aérienne à tonalité pure et masquage sonore s'il y a lieu pour inclure les fréquences suivantes : 250, 500, 1 000, 2 000, 3 000, 4 000, 6 000 et 8 000 Hz. • Test de conduction osseuse à son pur incluant les fréquences mentionnées ci-dessus et le masquage lorsque cela est indiqué. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Veuillez noter que la WCB exige toutes les fréquences, y compris 3 000 Hz, pour déterminer le degré de déficience auditive permanente chez un travailleur. • L'audiométrie vocale comprend le test du seuil de réception de la parole, la détermination des niveaux d'inconfort, des niveaux les plus confortables et le niveau de test de discrimination de la parole. • Évaluation du fonctionnement de l'oreille moyenne ou impédancemétrie • En fonction du résultat de l'impédancemétrie, l'aiguillage vers des examens additionnels pourrait être requis. 	143,51 \$	145,09 \$

	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport écrit détaillé des résultats du test audiolistique, comprenant des recommandations concernant l'amplification appropriée, signé et daté par la personne effectuant le test. 		
7. Évaluation audiolistique	<ul style="list-style-type: none"> • Les tests comprennent les résultats de conduction aérienne de la tonalité pure et les résultats de discrimination de la parole au niveau le plus confortable (NPC). • Les frais d'évaluation audiolistique comprennent un rapport écrit détaillé. • Un rapport devant être signé et daté par la personne effectuant le test. 	71,79 \$	72,58 \$
8. Piles	<ul style="list-style-type: none"> • Devant être fourni seulement par le travailleur ou la WCB. • Le produit doit avoir une durée de conservation appropriée en fonction de l'utilisation prévue et du volume d'approvisionnement. • Le type et la quantité de piles fournis doivent être indiqués clairement sur la facture. • Pour les piles de taille 13, 312 et 675, un maximum de 60 piles par année par appareil sera financé. • Pour les piles de taille 10, un maximum de 100 piles par année par appareil sera financé. • Les piles rechargeables peuvent être facturées hors période de garantie et payées aux frais du fabricant. Il faut soumettre la facture du fabricant avec votre facture. 	1,67 \$ (maximum)	1,69 \$ (maximum)

	<ul style="list-style-type: none"> Les chargeurs de recharge peuvent être facturées hors période de garantie et payées aux frais du fabricant. Il faut soumettre la facture du fabricant avec votre facture. 		
9. Divers	<ul style="list-style-type: none"> Dômes/dispositifs anti-cérumen : Un maximum de 12 de chacun par appareil sera financé par année civile. Les trousse Dry-Aid et autres articles n'étant pas considérés comme des accessoires seront évalués au cas par cas. Les remplacements de récepteurs à l'interne doivent être approuvés au préalable et peuvent être facturés avec des frais de service (les frais d'expédition/de réapprovisionnement ne sont pas couverts). 	Tel que facturé, sujet à l'évaluation de la WCB.	Tel que facturé, sujet à l'évaluation de la WCB.

Remarques

- Tout article n'étant pas dans la liste ci-dessus et n'ayant pas l'aval de la WCB est non facturable.
- Les frais mentionnés ci-dessus n'incluent pas la TPS (le cas échéant). La WCB est exempte de TPS (#107863847RTI0013).
- Les directives générales s'appliqueront en cas de divergence avec les règles commerciales du barème des honoraires.